

ADIENA



ASAO



OSAE



Paris, le 14 mars 2012

Objet : reclassement des lauréats du concours externe de conseillers des affaires étrangères (cadre d'Orient).

Madame la Directrice générale,

Les organisations syndicales signataires de la présente lettre souhaitent attirer votre attention sur une lacune du décret n° 69-222 du 6 mars 1969 relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires.

En effet, la situation des lauréats du concours externe de conseillers des affaires étrangères (cadre d'Orient) est singulièrement désavantageuse et à notre sens inéquitable puisqu'ils sont les seuls à ne pas bénéficier d'un reclassement à la différence des lauréats du concours interne d'Orient, des anciens élèves de l'ENA, des personnels diplomatiques et consulaires de catégorie A nommés au tour extérieur et des fonctionnaires détachés puis intégrés dans le corps des conseillers des affaires étrangères.

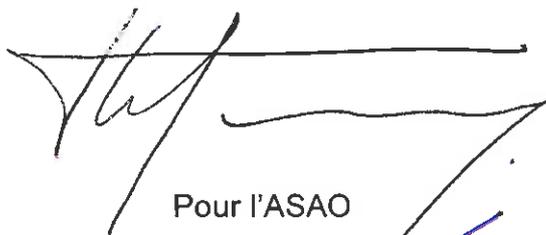
Madame la Directrice générale de l'administration et de la modernisation - DGA
27, rue de la convention CS 91533
75732 Paris cedex 15
Communiqué : cabinet MAEE, SG, DRH, RH1, RH2, SAJI

En conséquence, les organisations syndicales signataires de ce texte demandent à l'administration de bien vouloir faire amender l'article 11-V du décret n° 69-222 du 6 mars 1969, ainsi qu'il suit :

Au deuxième alinéa, les mots : « les conseillers des affaires étrangères du cadre d'Orient recrutés par la voie du concours interne sont placés » sont remplacés par les mots : « les conseillers des affaires étrangères du cadre d'Orient recrutés par la voie du concours interne et externe sont placés ».

Les organisations syndicales signataires vous prient d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de leur haute considération.

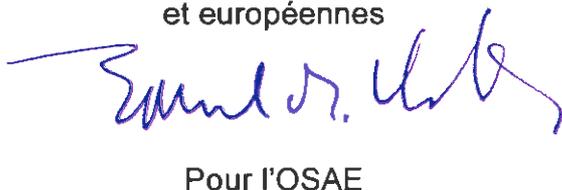
Pour l'ADIENA



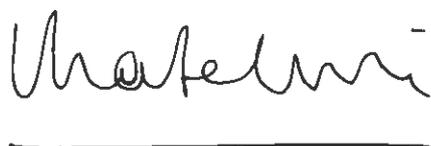
Pour l'ASAO



Pour le syndicat CFTC des agents
du ministère des affaires étrangères
et européennes



Pour l'OSAE



Pour l'ASAM-UNSA



Pour le syndicat CFDT
du ministère des affaires étrangères



Pour le syndicat Unitaire des Personnels
du Ministère des Affaires Étrangères



Pour l'Union syndicale des agents des
corps de chancellerie des affaires
étrangères

